



Sud Estuaire
communauté de communes

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA
QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE
L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Exercice 2018

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

SOMMAIRE

1. Caractérisation technique du service	1
1.1. Présentation du territoire desservi	1
1.2. Mode de gestion du service	1
1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)	2
1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)	2
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service	3
2.1. Modalités de tarification	3
2.2. Recettes	3
3. indicateurs de performance	4
3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)	4
4. Tableau récapitulatif des indicateurs	6

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **intercommunal**

- Nom de la collectivité : Communauté de Communes du Sud-Estuaire
- Caractéristiques : EPCI
- Compétences liée au service :

Oui **Non**

Contrôle des installations	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entretien des installations	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traitement des matières de vidange	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Réhabilitation des installations	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Réalisation des installations	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- - Territoire desservi : Saint-Brevin-les-Pins, Corsept, Paimboeuf, Saint-Viaud, Frossay et Saint-Père-en-Retz.
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui Non
 - Saint-Brevin-les-Pins – Date d'approbation : 28 avril 2014
 - Corsept – Date d'approbation : 29 mars 2004
 - Paimboeuf – Pas de zonage (entièrement collectif)
 - Saint-Viaud – Date d'approbation : 18 octobre 2018
 - Frossay – Date d'approbation : 11 mars 2014
 - Saint-Père-en-Retz– Date d'approbation : 21 décembre 2018
- Existence d'un règlement de service : Oui, date d'approbation : 19/10/2017

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public : affermage

Nom du délégataire : Véolia Eau

Date de début de contrat : 1^{er} janvier 2018

Date de fin de contrat : 31 décembre 2024

Nombre d'avenants et nature des avenants : 0

Missions du délégataire : Contrôle de conception et de réalisation des ANC neufs ou réhabilités, recensement des systèmes ANC existant et mise à jour annuelle, diagnostic des installations, contrôle périodique des installations conformes.

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert une population estimée à 8 760 habitants¹ pour 2 920 installations et un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 29.468 habitants (source INSEE au 27/12/2018).

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 29,72 % au 31/12/2017 (30,02 % en 2017).

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

		Exercice 2017	Exercice 2018
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	20
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20	20
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30	30
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30	30
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0	0
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	0	0
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	0	0

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2018 est de 100 (100 en 2016).

¹ Sur la base de trois personnes par foyer.

2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif permet de couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations).

Les tarifs applicables en 2018 et 2019, par délibérations du 19 octobre 2017 et du 18 octobre 2018, sont les suivants :

PRESTATIONS	TARIFS H.T. au 01/01/18		TARIFS H.T. au 01/01/19	
	Montant VEOLIA EAU	Montant revenant à la C.C.S.E.	Montant VEOLIA EAU	Montant revenant à la C.C.S.E.
Contrôles de conception	55,00 €	7,15 €	56,03 €	7,15 €
Contrôles de bonne exécution	100,00 €	7,15 €	101,87 €	7,15 €
Contre - visite de bonne exécution	70,00 €	0,00 €	71,31 €	0,00 €
Contrôle de bon fonctionnement	95,00 €	7,15 €	96,78 €	7,15 €
Contrôle dans le cadre d'une vente	160,00 €	7,15 €	163,00 €	7,15 €

2.2. Recettes

Libellé	2017			2018		
	Quantité	VEOLIA	C.C.S.E.	Quantité	VEOLIA	C.C.S.E.
Contrôle de conception*	93	3485.64 €	664,95 €	77	3 832,04 €	550,55 €
Contrôle lors de vente	42	3958.08 €	300.3 €	52	8 428,72 €	371,80 €
Contrôle de bonne exécution*	91	5749.38 €	650.65 €	76	6 937,24 €	543,40 €
Contre-visite de bonne exécution	5	176.7 €				
Contrôle de bon fonctionnement	2736	20926,76 €	2789.56 €	3 047	31 290,58 €	3 925,18 €
Décomptes entrants – sortants	209	1598.12 €	213.68 €			
Annulations		-11.48€	-1.53 €			
Montant total produits		36 243.2 €	4 617.61 €		50 116,78 €	4 760,93 €

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2018**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2018**.

$$\text{taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif} = \frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$

	2017	2018
1. Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	1 134	1 134
2. Nombre d'installations non conformes avec impact sur le milieu (AB-NC-NZ)	1400	1400
<i>Dont installations avec rejet brut</i>	504	474
3. Nombre d'installations non conformes sans impact sur le milieu (NA)	392	366
4. Nombre d'installations non visitées ou refus	23	20
5. Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	2 949	2 920
Taux de conformité (1+3)/5	51,8 %	51,4 %

3.2. Contrôles de bon fonctionnement

	2011-2017	2018
CORSEPT	331	3
FROSSAY	507	3
ST BREVIN LES PINS	338	14
ST PERE EN RETZ	545	5
ST VIAUD	285	0
TOTAL	2006	25

52,0 % des installations contrôlées en 2018 sont jugées non acceptables (13).

3.3. Contrôles de conception

	2011-2017	2018
CORSEPT	54	13
FROSSAY	120	12
ST BREVIN LES PINS	113	13
ST PERE EN RETZ	173	20
ST VIAUD	78	6
TOTAL	538	64

Les contrôles de conception portent à 59,4 % (38) sur des dispositifs réhabilités et 40,6 % (26) sur des dispositifs neufs.

Les types de dispositif choisi sont répartis comme suit : 20,3 % de filière traditionnelle (13), 51,6 % de micro-station (33), 23,4 % de filtre compact (15) et 4,7 % de phyto-épuration (3).

3.4. Contrôles de bonne exécution

	2011-2017	2018
CORSEPT	42	11
FROSSAY	94	17
ST BREVIN LES PINS	82	13
ST PERE EN RETZ	128	19
ST VIAUD	61	7
TOTAL	407	67

Les contrôles de bonne exécution portent à 71,6 % (48) sur des dispositifs réhabilités et 28,4 % (19) sur des dispositifs neufs.

Les types de dispositif installé sont répartis comme suit : 17,9 % de filière traditionnelle (12), 58,2 % de micro-station (39), 17,9 % de filtre compact (12) et 6,0 % de phyto-épuration (4).

3.5. Diagnostics réalisés dans le cadre d'une vente

	2011-2017	2018
CORSEPT	55	6
FROSSAY	103	11
ST BREVIN LES PINS	102	12
ST PERE EN RETZ	116	13
ST VIAUD	59	7
TOTAL	435	49

81,6 % des installations contrôlées en 2017 sont jugées non acceptables (40).

4. TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

		Valeur 2016	Valeur 2018
D301.0	Estimation de la population desservie	8 847	8 760
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	100	100
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	51,8 %	51,4 %